



POLITIQUE DE GARANTIE

APPLICATION DE LA GARANTIE

Garantie limitée de base :

Les pièces standard réusinées seront garanties pour une période de 1 an à compter de la date de facturation. Cette garantie s'appliquera seulement aux pièces standard réusinées, achetées chez CVTech-AAB inc., installées par le concessionnaire et trouvées défectueuses, dû à un manque ou une défectuosité dans la fabrication. La responsabilité de CVTech-AAB inc. est limitée au remplacement de(s) l'article(s) réusiné(s) défectueux. Une preuve d'achat par le consommateur devra être soumise sur demande. CVTech-AAB inc. se réserve le droit de rejeter toute réclamation injustifiée.

Garantie pour cylindre replaqué Nika Tech :

Les cylindres replaqués Nika Tech sont couverts par une garantie à vie limitée.

Ce qui est couvert par la garantie :

- Défectuosité des matériaux et de la main d'œuvre du cylindre;
- Le décollement ou écaillage du placage causé par un manque dans le procédé de placage.

Ce qui n'est pas couvert par la garantie :

- Usure normal;
- Une utilisation abusive;
- Dommages causés par une mauvaise installation;
- Dommages causés par l'utilisation de pièces de qualité inférieure à celles d'origine;

Garantie pour vilebrequin de moteur à 2 temps réusiné :

Politique « Sans faute » pour les vilebrequins de moteur à 2 temps pour toute la période couverte par la garantie.

LES TERMES DE LA GARANTIE DEVIENNENT NULS ADVENANT:

- Moteur modifié ;
- Véhicule de compétition ;
- Véhicule de performance ;
- Vilebrequin turbo ;
- Toutes autres pièces non standard.

NON COUVERT PAR LA GARANTIE

- Frais de main-d'œuvre ;
- Toutes autres pièces connexes ;
- Frais de déplacement, hôtel, frais de téléphone, remorquage, etc. ;
- Dommages ou pertes de revenus occasionnés à d'autres pièces par le bris de la/ou des pièces défectueuses ;
- Tout autre dommage hors de notre contrôle.

Toute pièce modifiée ou endommagée lors de l'installation n'est pas garantie. CVTech-AAB inc. se dégage de toute responsabilité dû aux dommages, pertes de revenus, de jouissance ou remplacement de marchandises. CVTech-AAB inc. n'est pas responsable de la garantie qu'a pu promettre l'installateur d'une pièce réusinée par CVTech-AAB inc. ni de la façon d'utiliser cette pièce.

RECOMMANDATIONS

- Nos pièces réusinées doivent être installées avec soin, par un mécanicien compétent et reconnu, en suivant les règles de l'art.
- Nous recommandons une période de rodage comme un nouveau véhicule, avec précaution de vitesse graduelle.
- Tous les accessoires et autres pièces du moteur doivent être vérifiés, nettoyés ou remplacés si nécessaire, au moment de l'installation.

RECLAMATION DE GARANTIE

Toutes réclamations de garantie doivent être formulées par écrit dans un période de (15) quinze jours suivant la date de la découverte de la défectuosité par l'acheteur à CVTECH-AAB. Une réclamation peut aussi être formulée par téléphone à CVTECH-AAB dans le même délai, seulement si un numéro d'autorisation de retour (RMA) est fourni pour permettre le retour de la pièce.

L'acheteur doit retourner la pièce défectueuse dans une période maximale de (30) trente jours à CVTECH-AAB. La pièce retournée doit comprendre toutes ses composantes originales.

CVTECH-AAB n'assume aucune responsabilité pour les produits retournés sans approbation et sans numéro d'autorisation de retour (RMA).

Un retour pour garantie doit parvenir à CVTECH-AAB identifié correctement avec le numéro d'autorisation de retour sur la boîte et sur les documents inclus.